

LES ORIGINES DE NOTRE JOURNAL...

Troisième partie:

Dans le numéro suivant du *Libertaire*, une lettre paraît, adressée à Sébastien Faure: elle est signée du compagnon Bordat (6). Ce dernier est bien placé pour en connaître car il a été au cœur de ce qui devait devenir l'affaire Cyvoct: «*Je ne puis donner, écrit-il, par un raisonnement suivi des faits, que je connais bien, que des arguments pour défendre Cyvoct*».

Il est évident que la moindre imprudence de sa part pouvait compromettre le véritable auteur de l'attentat de Belle-cour et qu'il se refusait à jouer les délateurs. Pour lui, Cyvoct n'est ni coupable ni complice et il n'a aucun lien direct avec le ou les terroristes. D'ailleurs le jury avait répondu: non à une première question sur le fait d'avoir causé volontairement la mort de la victime.

Évoquant ensuite la position juridique du bagnard ce témoin impartial fait observer que l'accusé n'a pas été extradé sur le chef d'accusation invoqué. Ce qui devait jouer, après le procès, en sa faveur puisque la peine de mort prononcée fut, deux mois après, sur intervention du président de la République commuée en vingt ans de baigne. «*Cyvoct, poursuit-il, était un jeune homme plein de bons sentiments, mais sa famille, quelque peu rétrograde, l'avait poussé dans une voie contraire en l'embrigadant dans les cercles catholiques*». Alors âgé de 19 ans, il assiste à une conférence donnée par Bernard (7) et Bordat à Lyon au cours de laquelle il prend contact avec les idées anarchistes et, le lendemain, venu trouver l'un des orateurs, il déclare: «*Je désire être des vôtres, dites-moi, je vous prie, ce qu'il faut faire pour entrer dans votre société où je m'emploierai pour être utile à la propagande*».

Et il fit comme il l'avais promis.

Or, l'article du *Droit social* incriminé avait paru plusieurs semaines auparavant; Cyvoct ne pouvait en être l'auteur de toute évidence. Bordat donne le nom du mystérieux échetier: Damian fils (8) qui, précise-t-il, compromis dans le procès de l'*Internationale*, ne fut «*grâce à sa lâcheté, condamné qu'à six mois (je ne sais même pas s'il les a faits, je crois que non) et je souligne que Cyvoct, non seulement n'est pas l'auteur de l'article: "Un bouge", mais qu'il n'en avait pas eu connaissance jusqu'au moment où l'avocat général en a donné lecture à son procès*». Le comble en effet était que par le verdict prononcé l'accusé avait été quatre fois acquitté en tant que meurtrier et condamné à mort comme journaliste. Car, le «*clou*» de l'accusation étant le fameux article, le jury avait répondu *oui* à la majorité, à une quatrième question ainsi formulée: «*Cyvoct est-il tout au moins coupable d'avoir, par ses provocations, poussé le ou les auteurs à commettre l'attentat?*». Et, à l'heure où le *Libertaire*, sous l'impulsion de Sébastien Faure, entreprenait une campagne de presse qui se voulait salvatrice, la victime d'une erreur judiciaire certaine expiait, selon le terme bourgeois, au baigne depuis douze longues années un crime qu'il ne pouvait avoir commis, ce que les autorités savaient pertinemment puisque leur chef,

(6) Un des accusés du procès des «*internationalistes*» de Lyon dit «*procès des 66*». Il avait pour compagnons de box: Kropotkine, Émile Gautier, Pierre Martin et le fameux Garraud, dit Valadier, qui devait renseigner la police sur l'activité de Cyvoct en Suisse. Il avait auparavant, outre ses activités journalistiques, défendu à la tribune, dans des réunions de propagande, les mineurs de Montceau-les-Mines dont le procès en 1882 avait alors été suspendu. L'attentat de «*l'Assommoir*», qui semble avoir été une riposte à la répression en Saône-et-Loire, fit interrompre le procès, qui reprit en décembre pour se terminer par de lourdes condamnations. Charles Malato, l'auteur des «*Joyeusetés de l'exil*» et de plusieurs œuvres sur l'anarchisme mit en scène les protagonistes de cet incident judiciaire dans «*La Grande grève*» roman social. Bordat, condamné à cinq ans de prison et à dix ans de surveillance ne fut gracié - avec Pierre Kropotkine, condamné aux mêmes peines - qu'en janvier 1886.

(7) Ce militant, qui menait une propagande parallèle à celle de Bordat, fut condamné dans le procès des 66 de la même peine, qui frappait ce dernier et Kropotkine. Il fut gracié six mois avant eux (août 35) et abandonna l'anarchisme pour militer dans les rangs socialistes.

(8) En l'occurrence Damian fils n'était que le «*porte-mine*» de Valadier agent provocateur que la police avait introduit au sein des compagnons lyonnais.

un nommé Fabreguettes, avait déclaré à un avocat qu'il n'existait aucune preuve matérielle, mais qu'il espérait une condamnation grâce à une preuve morale suffisante.

En quelques mots donnons un «*supplément d'information*». A «*l'Assommoir*», lieu de rendez-vous de la bourgeoisie lyonnaise, boîte de nuit à la mode, une bombe éclate dans la nuit du 22 au 23 octobre 1883. Plusieurs consommateurs sont grièvement blessés et le patron de l'établissement plus légèrement atteint. Dans un des boxes - les boxes étaient séparés par des rideaux - sous une table avait jailli un trait lumineux. Un jeune homme, Louis Miodre, met le pied sur l'objet en combustion lorsqu'une déflagration se produit entraînant le bris de ses deux jambes. Il devait mourir quelques jours après, refusant d'entrer dans les vues des enquêteurs qui tentaient de lui dicter une déposition à l'avantage de leurs recherches en cours. C'était évidemment dans les milieux anarchistes qu'il fallait chercher les auteurs du crime, dit l'acte d'accusation. Cet «*évidemment*» est plein d'enseignements!

Des témoins ont vu quitter précipitamment le box voisin de celui où s'est produit l'explosion. Il s'agit d'une femme accompagnant un homme rasé portant lorgnon. Ces signalements incitèrent la police à identifier aussitôt une habituée et un militant anarchiste, Cyvoct, qui assurait-elle, avaient quitté ensemble Lyon le lendemain même. Ce dernier d'après les rapports de police avait organisé des réunions et excité à la violence à la tribune. Et ils ajoutaient qu'ayant séjourné à Lausanne pour établir un alibi il était revenu à Lyon clandestinement pour le quitter après l'affaire de Bellecour.

Passé en Belgique, Cyvoct se lie avec un compagnon, Paul Métayer, qui devait trouver une mort tragique le 23 février 1883, près de Bruxelles. Transportant, accompagné de son ami Cyvoct, un engin qui explosa dans sa poche, il fut frappé à mort. Dénoncé par le cocher qui les transportait, Cyvoct est arrêté et son extradition sollicitée. Il était porteur d'un lorgnon et aussi d'une barbe bien fournie. C'est autour de cette fameuse barbe que défense et accusation s'opposeront aux *Assises*.

Lors de l'instruction, il ne fut pas reconnu par les victimes, alors guéries, mais après qu'on l'eût fait raser. Malgré ses protestations, elles revinrent sur leurs premières dépositions, affirmant que c'était bien là le personnage du box n°2. Des témoins dont il fournit les noms affirment sur commission rogatoire qu'il était à Lausanne à l'heure de l'explosion meurtrière et qu'ils avaient passé la soirée ensemble. Alibi de complaisance rétorque l'accusation. Des condamnations politiques précédentes pour propagande anarchiste fournissent un argument à l'avocat général, la mort de Métayer en Belgique également, et l'histoire de la barbe ou de la non-barbe est interprétée par lui en défaveur de l'accusé. Après deux jours de débats et une défense maladroite, c'est la condamnation, grâce à un artifice judiciaire, qui entraîne une protestation au jury après le prononcé du jugement.

Par une noble réaction à cette inique sentence, Cyvoct refuse de signer tout recours en grâce. «*Si l'arrêt est cassé tout sera remis en cause, sinon je refuserai toute clémence, d'où qu'elle vienne, car je préfère la mort sur l'échafaud à la chaîne du bagne*», déclare-t-il. Telle est sa thèse. Il attendit deux mois, puis Jules Grévy le gracia, substituant au supplice de la guillotine la longue agonie du bagne, pour vingt ans. Cyvoct avait alors 26 ans! Il est un rare exemple d'un condamné gracié malgré lui.

A la suite de la campagne du *Libertaire*, le parti socialiste s'émut. Ses députés adressèrent une requête au gouvernement qui fut repoussée. Et le journal *Le Matin* pouvait annoncer, quasi triomphalement, le 29 février 1896, que toute grâce était refusée au forçat Cyvoct. Plus tard, à force d'interventions, la situation devait changer et Cyvoct était libéré. Mais ce n'était plus le même homme! (9).

Néanmoins, malgré cet échec relatif, le journaliste anarchiste ne s'avoua pas vaincu; il avait, quant aux condamnations abusives prononcées durant la «*période héroïque*», de multiples dossiers à plaider et il n'entendait pas faillir à sa tâche. Nous allons le voir à l'œuvre sans discontinuer.

(A suivre).

Louis LOUVET.

(9) Moins chanceux avec les syndicalistes - d'inspiration guesdiste - Cyvoct se vit refuser leur appui dans un congrès de «*groupes corporatifs*» tenu à Montluçon en 1887. Mais l'année suivante, à Bordeaux, les mêmes groupements s'intéressèrent à son cas et un vœu d'amnistie fut adopté à l'unanimité. Ce n'est que dix ans après en mars 1898, que le condamné fut libéré. Il participa aussi à la campagne de réunions publiques en faveur de la libération de tous les bagnards politiques. Puis il tourna bride, s'intéressa à la politique, et se présenta, comme socialiste protestataire favorable à une amnistie générale aux élections législatives du 8 mai 1898. Il fut blackboulé recueillant dix fois moins de voix que le candidat le plus favorisé, ce qui ne l'empêche pas, par la suite, de prêter son concours à des groupes libertaires pour assurer des réunions. Il mourut en 1930. Sa fin passa inaperçue.